RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-67**	**Objet : Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)**

Date de la convocation : 04/09/2025
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Sonia DANGLE, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
	Catherine BONY	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Patrick MARTEAU		
	Arthur SWORTFIGUER	
	Pascal NOURRISSON	Françoise BAILLY
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
	Daniel BOULAY	Pierre HERRAIZ
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	Laétitia CHAUMONT
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu de l'assemblée municipale en date du 22 juin 2020. Elles concernent :

63	Renouvellement de la concession de terrain n°859
64	Renouvellement de la concession de terrain n°410
65	Renonciation au DPU – parcelles AD 349 et AD 351 d'une superficie de 1068m² au 9 rue du Val Fleuri
66	Renonciation au DPU – parcelle AE 4 d'une superficie de 461m² au 1 impasse de l'Orangerie
67	Renonciation au DPU – parcelles AI 380 et AI381 d'une superficie de 581m² au 33 rue des Landiers
68	Renonciation au DPU – parcelles AD 216f, AD 217e, AD 217b et AD 217d de 914m² au 27 rue du Val Fleuri
69	Attribution du marché « Entretien des générateurs de chauffe – PS2025/05 »
70	Renonciation au DPU – parcelle AM 155 d'une superficie de 730m² au 54 rue des Charmilles
71	Renonciation au DPU – parcelle AD 19 d'une superficie de 3295m² au 4 rue du Tertre à Pilâtre
72	Renonciation au DPU – parcelle AM 394, d'une superficie de 709m² au 3 rue des sitelles
73	Renonciation au DPU – parcelle AE 326 (en partie) d'une superficie de 358m² au 11 rue Auguste Michel
74	Renouvellement de la concession de terrain n°409
75	Vente concession cavurne n°47
76	Achat et installation d'un panneau lumineux sur la commune
77	Attribution du marché public « Vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux PS2025-04 »
78	Modification en cours d'exécution n°3 au lot 2 « Charpente bois – Couverture zinc » au marché « Réalisation de locaux associatifs »
79	Modification en cours d'exécution n°3 au lot 3 « Menuiseries extérieures » au marché « Réalisation de locaux associatifs »
80	Modification en cours d'exécution n°2 au lot 9 « Electricité » au marché « Réalisation de locaux associatifs »
81	Renonciation au DPU – parcelle AM 492 d'une superficie de 208m² au 105 route Nationale
82	Renouvellement concession n°875
83	Modification en cours d'exécution n°3 au lot 1 « Curage – gros-œuvre » au marché « Réalisation de locaux associatifs »
84	Renouvellement concession n°425
85	Vente concession cavurne n°48
86	Vente concession cavurne n°49
87	Renouvellement concession de terrain n°673
88	Renouvellement concession de terrain n°712

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250917-DEL2025-67-DE
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 17/09/2025

Publié le 17/09/2025

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 11/09/2025
La secrétaire de séance
Sonia DANGLE

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250917-DEL2025-67-DE
Date de réception préfecture : 17/09/2025